

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-814801

178381

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 11425	Société : RAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : AABILLOUCH OMAR			
Date de naissance : 1972			
Adresse : BP 635. WADIDAL. 70.000			
Tél. : 0662 64 13 93	Total des frais engagés : 220.20 Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

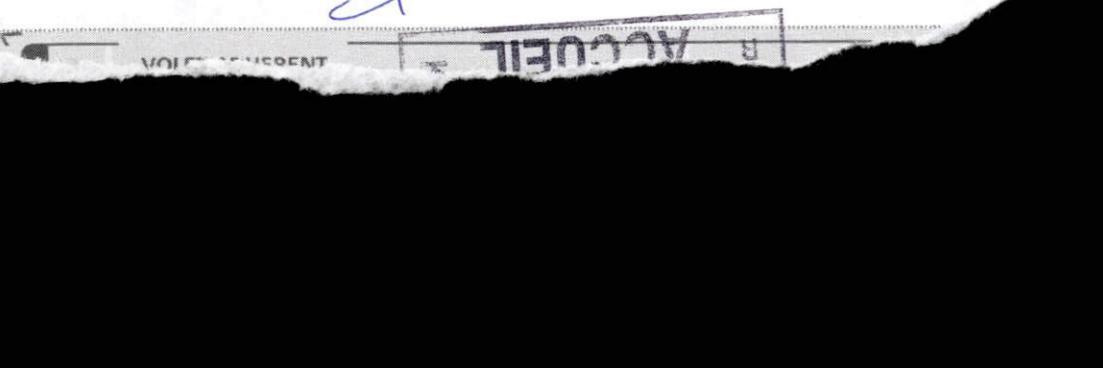
Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : Dr. SAKALY Abdellatif Médecine Générale 5 Rue Sakia El Hamra AV. Mekka Hy El Idari Laayoune 06 61 14 49 48 / 05 28 98 28 14	
Date de consultation : 16 Aout 2023	Age :
Nom et prénom du malade : Omar Aabilouch	
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	Enfant :
Nature de la maladie : Oaire.	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 17/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Dr.SAKALY Abdelhafid

Médecine Générale

Ex.médecin du travail Phosboucraa
D.U en Echographie
Médecin Agréé pour la Délivrance
de Certificate Mediceaux
du Permis de Conduire

5,Rue Sakia El Hanra X Av.Mekka

Hay El idari - Laayoune

Tél: 05 28 98 28 14 - 06 61 14 49 98

Laayoune le ,



الدكتور عبد الحفيظ المصلي

الطب العام

طبيب سابق بالمكتب الشريف للفوسفاط

دبلوم جامعي الفحص بالصدى

طبيب مؤهل للفحوصات

الطبيبة لرخصة السيارة

زنقة الساقية الحمراء ملتقى شارع مكة 5

الحي الإداري العيون

الهاتف 05 28 98 28 14 - 06 61 14 49 98

العيون في

18 / 08 / 2022

OMAR

AABI LOUCH

26, 26

- Olipax SV 2ml

5 gr.

X 31j



PHARMACIE D CHIERA

Ordonnance Mutuelle
Place D'chiera Laayoune

Tél: 05 28 89 42 19 / 05 28 89 43 25
Dr. HANANI HAMID

Dr. SAKALY Appellation
Médicine Générale
5 Rue Sakia El Hanra ,
Av. Mekka Hay El Idari Laayoune
06 61 14 49 98 / 05 28 98 28 14

عند الزيارة مرة أخرى المرجوا منكم تقديم الوصفة الطبية (Ordonnance)

Email : sakalyabdelhafid@yahoo.fr

Indications d'utilisation :
Traitement local des douleurs dues à certaines otites à tympan fermé :
 - otite moyenne aigüe congestive,
 - otite gripale cité pharyngéale,
 - otite barotraumatique.
Posologie, contre-indications, mises en garde, symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage :
 Voir la notice.

Composition :
Phénazone 4,00 g
Chlorhydrate de lidocaïne 1,00 g
Pour 100 g de solution pour instillation auriculaire

Excipients : Thiosulfate de sodium, ethanol, glycérol, Eau purifiée.
Excipients à effet notable : Glycerol

Mode et voie d'administration : Voie auriculaire.

Médicament à administrer dans l'oreille uniquement.

A NE PAS AVALER

Lire la notice avant utilisation

Médicaments non soumis à prescription médicale

Mise en garde spéciale :

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Prévoir un moyen de conservation.

A conserver à une température inférieure à 20°C

Forme pharmaceutique et contenu : Solution

pour instillation auriculaire en flacon de 16 g

Médicament autorisé N° 298/17DMP/91/NRQ

OTIPAX®

Solution pour instillation auriculaire


6 118000 370024

أوتيباكس

فينازون، كلوريدات الليدوکائين

محلول تقطير أذني



قارورة
بالقطارة
16 غرام

Lot. 3676
Per.: 09 2025
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH



دواعي الاستعمال:
عالم محلن للألم الناتج عن بعض التهابات الأذن ذات طبلة مغلقة.
 - التهاب الأذن الإنفافوزي الماء.
 - التهاب الأذن البكتيري المائي.
البرعمات، مواتع الاستعمال، تحذيرات، الأعراض والإجراءات التي يجب اتخاذها في حالة التعرّض للشرارة.

التركيز: فانازون 4,00 غرام

كلوريدات الليدوکائين 1,00 غرام

لكل 100 مل من محلول تقطير أذني

مواصفات: بوليفان الصدروم ، إيتادول ، الجلسرين ، مياه معقنة

ساعة ذو تأثير ملحوظ: الجلسرين

طريقة الاستعمال:

استعمال أذني

الدواء يستخدم في الأذن فقط

لا يبلغ المرجو الإطالة على الشرة قبل الاستعمال

يُعطى دون وصفة طبية

تحذيرات خاصة:

يُحظر بعيداً عن متناول الأطفال

احتذارات خاصة بالحمل

يُحظر في درجة حرارة لا تتجاوز 30 درجة مئوية

محلول تقطير أذني في أجرة سعتها 16 غرام

OTIPAX

Phénazole, Chlorhydrate de lidocaine

Solution pour instillation auriculaire



16 g
Flacon
compte-gouttes

